

Les récents amendements à la Loi sur les brevets : un bon début – mais il faut poursuivre le travail

Ottawa, le 20 avril 2004 – Médecins Sans Frontières (MSF), Oxfam Canada, le Réseau juridique canadien VIH/sida et le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) adressent leurs félicitations au gouvernement pour les améliorations importantes apportées au projet de loi C-9, une initiative parlementaire à grand rayonnement visant à favoriser l'accès des pays pauvres à des médicaments à bas prix. Mais le projet est encore alourdi par des dispositions qui risquent de nuire sérieusement à la concurrence et de retarder la fourniture de médicaments génériques vitaux aux personnes pauvres qui en ont un besoin urgent.

« Nous nous réjouissons de constater que le gouvernement a tenu compte de nos préoccupations au cours de l'examen du comité et a retiré du projet de loi l'article litigieux relatif au droit de premier refus », a déclaré Richard Elliott, directeur, politiques et recherche juridiques, du Réseau juridique canadien VIH/sida.

« Le projet de loi a beaucoup progressé » de dire David Morley, directeur général de MSF Canada, « toutefois, il faut que le gouvernement y résolve plusieurs autres éléments problématiques ». D'abord, il reste à régler le problème de la présence d'une liste de médicaments admissibles en vertu de la législation. La décision du 30 août 2003 à l'OMC, fondement même du projet de loi C-9, ne requiert pas de telle liste. Cette liste, dans le projet de loi C-9, risque de multiplier les lourdeurs administratives dans la fourniture de médicaments aux pays en développement. « L'établissement d'une liste, alors que cette proposition avait été énergiquement rejetée, à l'OMC, créerait un précédent international malheureux qui suggérerait que les pays en développement peuvent obtenir seulement certains médicaments à un prix abordable », d'ajouter M. Morley. MSF fait valoir que la législation doit permettre notamment l'exportation de « combinaisons à dose fixe » d'antiviraux approuvés et recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme étant des éléments cruciaux à l'effort mondial pour accroître l'accès au traitement du sida.

Le gouvernement a aussi retenu une liste de pays admissibles à l'importation de médicaments génériques canadiens. « Nous félicitons le gouvernement de bien vouloir ajouter à cette liste de nombreux pays en développement qui ne sont pas membres de l'OMC », déclare Gauri Sreenivasan, agente, Élaboration de politiques au Conseil canadien pour la coopération internationale. Cependant, les amendements proposés par le gouvernement imposeraient une procédure complexe à tout pays non membre de l'OMC et qui souhaiterait être admissible à l'importation de ces médicaments. Cela impliquerait l'obligation pour le pays de se déclarer en situation d'urgence. Par ailleurs, il ne serait admissible à importer d'un fabricant canadien que sur la base d'un produit à la fois. « Ce n'est pas de cette manière que l'on protégera comme il se doit la santé

publique dans ces pays qui ont besoin de médicaments à prix plus abordables », a insisté Mme Sreenivasan.

Enfin le gouvernement propose un amendement superflu qui risquerait d'entraîner des procédures en litige qui seraient vexatoire et longues, de la part de sociétés titulaires de brevets désireuses de voir retirer aux producteurs de médicaments génériques les licences dûment acquises, ou d'imposer des redevances plus élevées que celles prévues par la loi. Une telle disposition va au delà de toutes les exigences de l'OMC et elle aurait vraisemblablement pour effet d'empêcher les fabricants de médicaments génériques de s'intéresser à participer à la concurrence de marché. « Cette initiative humanitaire repose sur l'engagement de sociétés à but lucratif, qui sont motivées par des objectifs commerciaux. En réduisant les incitatifs susceptibles d'encourager ces entreprises à pénétrer le marché, on risquerait d'empêcher la d'atteindre son but », prévient M. Elliott.

Le Premier ministre a fièrement déclaré que ce projet de loi constituait un acte de leadership mondial du Canada. Le gouvernement a réalisé d'énormes progrès. Cependant, pour établir un précédent mondial positif, le Canada doit régler les problèmes qui persistent dans le projet de loi et les amendements proposés par le gouvernement. Rieky Stuart, directrice générale d'Oxfam Canada, invite instamment le Canada « à ne pas rater cette occasion de faciliter l'accès des pauvres du monde à des médicaments moins coûteux... À notre avis, il s'agit d'un élément essentiel à l'élan actuel pour réagir à la crise du sida et d'autres problèmes de santé dans les pays en développement. Nous exhortons en outre le gouvernement à augmenter considérablement sa contribution financière au Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, ainsi qu'à l'objectif de l'OMS de rendre le traitement du sida accessible à trois millions de personnes d'ici à 2005 ».

-30-

Documentation sur le projet de loi C-9 :

<http://www.aidslaw.ca/Maincontent/issues/cts/patent-amend.htm> [English]

<http://www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/sointraitements/brevet-amend.htm>

(français)